

Commune de CARNAC – MORBIHAN  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 5 mars à 9 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 26 février 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique

**Étaient présents** : M. Olivier LEPICK, M. Paul CHAPEL, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, Mme Nadine ROUÉ, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Monique THOMAS, M. Hervé LE DONNANT, M. Gérard MARCALBERT, Mme Morgane PETIT, M. Michel DURAND, M. Patrick LOTHODÉ, Mme Catherine ISOARD, Mme Maryvonne BELLEIL, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREPPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, M. Olivier BONDUELLE

**Absents excusés** : Mme Karine LE DEVEHAT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, M. Philippe AUDO qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à Mme Armelle MOREAU, Mme Maiwenn ARHURO, Mme Christine DESJARDIN, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD qui a donné pouvoir à Mme Jeannine LE GOLVAN.

**Secrétaire de séance** : Mme Morgane PETIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2016-8  
SEANCE DU 5 mars 2016

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14 selon lequel le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

VU le budget primitif et les deux décisions modificatives de l'exercice 2014,

VU le compte de gestion de l'exercice 2015,

VU le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique lors de sa réunion du 24 février 2016,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, Maire de Carnac, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015 relatives au report à nouveau, au résultat, aux débits et aux crédits budgétaires portés aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que M. Paul CHAPEL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Paul CHAPEL pour le vote du compte administratif,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés : (6 abstentions : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREPPER, Christine LAMANDE, Marie-France MARTIN-BAGARD, Marc LE ROUZIC, Olivier BONDUELLE) :***

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget général de la Commune, faisant apparaître les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 17/03/2016

Reçu en préfecture le 17/03/2016

Affiché le .....

ID : 056-215600347-20160305-D2016-8-BF

<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2014 :</b>		
Section de fonctionnement:	Excédent de .....	3 371 332,51 €
dont : Part affectée à l'investissement en 2015 .....		2 766 332,51 €
	Excédent de fonctionnement reporté en 2015 .....	605 000,00 €
Section d'investissement :	Excédent de .....	103 545,09 €
<b>Recettes – Titres émis en 2015 :</b>		
	Section de fonctionnement .....	13 375 740,29 €
	Section d'investissement .....	4 196 975,14 €
<b>Dépenses – Mandats émis en 2015 :</b>		
	Section de fonctionnement .....	10 894 124,08 €
	Section d'investissement .....	3 183 710,29 €
<b>Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :</b>		
<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>Excédent de.....</b>	<b>3 086 616,21 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	<b>Excédent de.....</b>	<b>1 116 809,94 €</b>
<b>Résultat global de clôture 2015 (hors restes à réaliser) : Excédent de</b>		<b>4 203 426,15 €</b>

- **ENREGISTRER** l'état du bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2015,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Olivier LEPICHER